

avoit reçus, firent concevoir à ce déposant que s'il y étoit tenu plus longtems, sa santé seroit détruite, et il offrit à Mr. Taitt, inspecteur au Fort William, de travailler pendant un an sans gages pour la Compagnie du Nord-Ouest, si on vouloit l'élargir. Que le dit Taitt vint trouver le déposant, et lui dit qu'il ne seroit pas mis en liberté pour servir la Compagnie du Nord-Ouest un an ni deux ans, mais que s'il vouloit être élargi, il falloit qu'il s'engageât de nouveau, à la servir pendant encore trois ans. Que ce déposant refusa pendant quelque tems de signer un tel engagement, espérant induire la Société à accepter ses services pour un moindre espace de tems, mais enfin, après avoir été tenu prisonnier dans le bâtiment carré pendant dix jours, voyant que sa santé étoit beaucoup altérée (et elle n'est pas encore rétablie,) et étant menacé d'être mis aux fers, il consentit à signer et signa un marché par lequel il s'engageoit à servir la Compagnie du Nord-Ouest pendant trois ans, et fut délivré de son emprisonnement. Que ce déposant a souvent été conseillé et sollicité, depuis le commencement de son premier engagement à la Compagnie du Nord-Ouest, et même par plusieurs associés, de prendre une Sauvagesse pour femme, mais que comme il pensoit qu'on ne lui proposoit celà, que pour qu'il s'endettât envers la Compagnie du Nord-Ouest, il ne voulut pas y consentir.

Que peu après que ce déposant eut été délivré de sa prison, le Comte de Selkirk arriva dans le voisinage du Fort William. Que les associés du Nord-Ouest furent ensuite arrêtés en vertu de warrants émanés par le Comte de Selkirk. Que le Comte de Selkirk ne prit pas possession du Fort immédiatement après l'arrétation des associés, mais permit aux dits associés de retourner à leurs appartements pour y passer la nuit. Que ce déposant vit lui-même pendant la nuit les dits associés occupés à examiner des papiers dont il leur vit bruler une grande quantité. Que durant la même nuit un grand nombre de fusils furent tirés des magasins où ils étoient ordinairement au Fort William; qu'on ne tient pas ordinairement les fusils chargés dans les magasins; mais que les fusils qu'on en tira alors furent trouvés chargés, amorcés, et prêts pour le service, cachés, dans un grenier à foin, le lendemain au matin de l'arrétation des associés. Qu'on fit aussi sortir du Fort et cacher des barils de poudre dans la même nuit. Que ce déposant informa aussitôt le Comte de Selkirk de ces procédés, et le lendemain matin, sa Seigneurie dont les gens avoient auparavant campé sur un terrain ouvert vis-à-vis du Fort, vint et prit possession du Fort William. Que ce déposant entendit dire alors à d'autres engagés de la Compagnie du Nord-Ouest, et croit fermement, qu'en cachant les armes et les munitions, on avoit pour objet de délivrer les associés arrêtés et de détruire le parti du Comte de Selkirk. Et ce déposant déclare de plus sous serment, qu'il croit fermement, d'après la